

Objet : Création d'une RMZ (zone à utilisation obligatoire de radio) sur AD Morlaix Ploujean LFRU
En vigueur : Du 02 juin au 06 novembre 2019

Lieu : FIR : Brest LFRR - AD : Morlaix Ploujean LFRU

Dans le cadre d'une expérimentation, création d'une RMZ pour protéger la circulation et les procédures d'aérodrome de Morlaix Ploujean pendant les horaires AFIS jusqu'au 25 mars 2020.



Extrait carte SIA au 1 : 1 000 000 « France Nord » édition 1-2019

ACTIVITÉ
Circulation et procédures d'aérodrome

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
Active pendant les horaires AFIS (cf VAC AD 2 LFRU)
L'attention des pilotes est attirée sur le fait que le service AFIS peut être rendu sans préavis en dehors des horaires publiés.

INFORMATION DES USAGERS
Activité connue de :
MORLAIX INFO : 118.500 MHz
LANDI APP / INFO : 122.400 MHz
IROISE APP : 119.575 MHz
IROISE INFO : 135.825 MHz

ORGANISME A CONTACTER
Morlaix INFO

CONDITIONS DE PENETRATION
CAG/CAM : contact radio obligatoire avec Morlaix INFO :
118.500 MHz

STATUT ET SERVICES RENDUS
Lorsque la RMZ est active, les services rendus sont ceux de la classe G (information de vol et alerte) et sont rendus par Morlaix INFO.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES
Cercle de 3NM de rayon centré sur 48°36'03"N-003°49'00"W (ARP LFRU)
SFC / 1500 FT AMSL